

République Française
Département Eure
Commune de RUGLES

Compte-Rendu du Conseil municipal
Lundi 3 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

Présents : Claude BOUTELET, Jocelyne DE TOMASI, Marie-José DUPONT, Denis GUITTON, Magali LE MOIGNIC, Alain LE PAPE, Henry LESOUT, Frédéric MASSON Jean-Jacques MONTHULÉ, Sylvie PÉRENNES, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSE et Gérard TOURNEUX.

Absents excusés : Christian BATON ayant donné pouvoir Gérard TOURNEUX, Thérèse CORBIN et Magaly STOBER.

Nombre de membres : En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 15

Date de la convocation et d'affichage : 24 octobre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie PÉRENNES-DUFOUR

SOMMAIRE

1. Personnel - Grille d'emplois pour accroissement temporaire et/ou saisonnier - Année 2026-
2. Personnel - Référent signalement - Convention avec le Centre de Gestion de l'Eure
3. Personnel - Mutuelle Santé - Participation Employeur (actualisation)
4. Tarifs communaux 2026
5. Redevance d'occupation du domaine public - Opérateurs de télécommunication
6. Subvention exceptionnelle - Association euroise d'aide aux victimes
7. Logement communal - Remboursement de factures Eau et Assainissement
8. Dépôts sauvages - Entretien des haies et des arbres - Fixation du montant des amendes
9. SAEP 3R - Rapport d'activités 2024 - Approbation
10. INSE - Rapport d'activités 2024 - Approbation
11. Livraison de repas - Convention de prestations 2025/2026 - Société « La Normande »
12. Voirie - Fonds de concours INSE - Programme de travaux 2026
13. Questions diverses.

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de compte-rendu en date du 26 septembre 2025.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de compte-rendu.

1. Rencontre avec l'association « Conciliateurs de Justice » - présentation et échanges

Denis GUITTON accueille chaleureusement Gérard DEPAQUY, conciliateur de justice pour les secteurs de Rugles et Verneuil ; et lui cède la parole. Ce dernier explique le fonctionnement de la saisine d'un conciliateur de justice.

Il explique qu'il est présent personnellement sur le secteur depuis le mois de Mars 2022. Il assure une permanence le 2^{ème} mercredi de chaque mois à l'Espace France Services et y reçoit 5 à 6 personnes en moyenne.

Il explique qu'il s'agit en qualité « d'auxiliaire de justice » mandaté par le Tribunal Judiciaire. Il peut être ainsi saisi par le Tribunal Judiciaire ou par les administrés eux-mêmes. Les demandes de rendez-vous se font via les agents d'accueil de l'Espace France Services.

Il intervient principalement pour des conflits de voisinage, des désaccords sur des travaux d'artisans ou bien encore sur des achats de consommation significatifs de particuliers.

Il a un rôle d'écoute et de dialogue. Il se doit d'organiser un débat contradictoire et de proposer une issue amiable, qui fera l'objet d'un constat d'accord signé par les 2 parties. A défaut, il établira un constat de carence, pièce nécessaire et utile pour saisir le Tribunal Judiciaire le cas échéant.

Sur l'année en cours, il a été amené à gérer 47 conflits dont 9 ont abouti à un accord amiable entre les parties.

2. Personnel - Grille d'emplois pour accroissement temporaire et/ou saisonnier - Année 2026

Denis GUITTON rappelle que la commune peut être appelée parfois à recruter du personnel contractuel pour assurer des missions de courte durée (surcroit d'activités), saisonnières ou bien encore lors de réorganisation temporaire de services. Ce recours à du personnel contractuel est néanmoins encadré (article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique), à savoir :

- dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, la durée est limitée à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, la durée est limitée à 6 mois sur une période de référence de 12 mois consécutifs.

Pour l'année 2026, Denis GUITTON, propose que ces emplois soient répartis, selon les besoins potentiels au sein de chaque service, de la manière suivante :

SERVICE	GRADE	NOMBRE EMPLOI
Administratif et culturel	Adjoint administratif	2
Technique	Adjoint technique	2
Scolaire	Adjoint technique	2

Cette proposition est identique à celle retenue en 2025 par le conseil municipal. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois, qui seront mobilisés de manière effective sur la base d'une analyse précise des besoins de chaque service et des disponibilités budgétaires.

A l'issue de la présentation :

Marie-José DUPONT souhaite connaitre les modalités de diffusion des offres d'emploi. Il lui est répondu qu'en règle générale, elles sont diffusés via le site « Emploi territorial », France Travail et la page Facebook.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à créer la grille de création d'emplois temporaires déclinée ci-dessus pour l'année 2026.

3. Personnel - Référent signalement - Convention avec le Centre de Gestion de l'Eure

Denis GUITTON explique que l'article L135-6 du code général de la fonction publique prévoit que les employeurs doivent instituer un dispositif, ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation.

Le contenu du dispositif prévoit la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, et à les orienter vers les services compétents. Il précise également les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité.

La commune peut faire le choix de disposer de son propre référent signalement ou de confier le dispositif au Centre de Gestion de l'Eure en sa qualité « d'établissement mutualisateur » et « tiers de confiance ». En séance du 27 mai 2020, le conseil municipal avait retenu cette dernière option. Une convention avait été alors établie pour période 2021/2025.

L'intervention par le Centre de Gestion de l'Eure est facturée à l'acte. Elle est à ce jour de 365 €.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour la période 2026/2029

4. Personnel - Mutuelle Santé - Participation Employeur (actualisation)

Denis GUITTON explique que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit le caractère obligatoire de la participation des employeurs à la « garantie santé » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 euros, soit 15 euros bruts minimum.

Chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

A ce jour, la Commune de Rugles a déjà mis en place cette participation « employeur ». Pour autant, le montant attribué est inférieur au seuil légal applicable au 1^{er} janvier 2026, à savoir 10 euros brut.

Denis GUITTON soumet alors à débats les propositions ci-dessus :

- Proposition 1 : Participation mensuelle de 15 euros brut pour tous les agents.

- Proposition 2 : Participation mensuelle de 20 euros brut pour tous les agents.
- Proposition 3 : Participation mensuelle de 15 euros brut pour tous les agents et de 5 euros par enfant (dans la limite de 2 enfants par famille- seuil réglementaire appliqué par les mutuelles).

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI et Alain LE PAPE suggère de retenir la proposition n°3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, RETIENT la proposition n°3 présentée ci-dessus.

5. Tarifs communaux 2026

Denis GUITTON présente 3 propositions de modification des tarifs communaux :

- Proposition 1 : maintien des tarifs communaux 2024
- Proposition 2 : augmentation des tarifs communaux à hauteur de la moitié du pourcentage de l'inflation, soit 0,6 %,
- Proposition 3 : augmentation des tarifs communaux à hauteur de l'inflation, soit 1,2 % (en arrondissant les chiffres calculés),

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI, Jean-Claude PROVOST et Jean-Jacques MONTHULE suggèrent de retenir la proposition n°3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), VALIDE la grille tarifaire indiquée ci-dessous.

CANTINE	Tarif en €
Prix repas enfant	3,30
Prix repas adulte	4,00
PERISCOLAIRE (garderie matin et soir)	Tarif en €
Inscription mensuelle par enfant	12,20
Forfait journalier par enfant	2,25
LOCATION SALLE DES FETES (la séance - vaisselle Comprise)	Tarif en €
Location de la salle des fêtes - Sans chauffage	405
Location de la salle des fêtes - Avec chauffage	505
Associations Rugloises	GRATUIT
caution - hors grosses réparations qui seront facturées au coût réel	505
Location de la salle Veuclin	125
Associations Rugloises	GRATUIT
caution - hors grosses réparations facturées au coût réel	200
Location de la salle de la Fenderie	255
Associations Rugloises	GRATUIT
caution - hors grosses réparations facturées au coût réel	810
Location de salles annexes (hors associations)	50

LOCATION MOBILIER & DIVERS	Tarif en €
Table	4
Chaise	2
Barrières	3
Barnums	150
Frais de transport (en dehors de la commune)	40
CONCESSION 30 ans	Tarif en €
Enfant avec ou sans caveau 1 m ²	60
1-2 & 3 places avec ou sans caveau 3,75 m ²	235
4 et 6 places avec caveau 7,50 m ²	455
CONCESSION 50 ans	Tarif en €
Enfant avec ou sans caveau 1 m ²	120
1-2 & 3 places avec ou sans caveau 3,75 m ²	405
4 et 6 places avec caveau 7,50 m ²	810
COLUMBARIUM ET CAVURNE	Tarif en €
1 case (1 place) 15 ans	80
1 case (1 place) 30 ans	150
1 case (2 places) 15 ans	100
1 case (2 places) 30 ans	200
DIVERS CIMETIERE	Tarif en €
Départ ou arrivée de corps (avec les services techniques)	50
Caveau provisoire par jour (moins de deux mois)	2
Droit d'entrée d'un corps supplémentaire	75
Ouverture / Fermeture d'une case au columbarium	50
Ouverture / Fermeture d'une cavurne	50
Départ ou arrivée d'une urne dans vide sanitaire	50
DROITS DE PLACE ET MARCHES	Tarif en €
Camion outillage	30
Forfait cirque	30
Participation aux frais d'électricité	55
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX	Tarif en €
Tarif horaire main d'œuvre personnel communal (coût horaire)	30
Prix horaire tracteur-broyeur	55
Prix horaire tracto pelle	60
Prix horaire mini pelle	50
Prix horaire balayeuse	70

6. Budget - Logement de répit - Actualisation du plan de financement

Denis GUITTON rappelle qu'en séance du 16 septembre 2025, l'assemblée du conseil municipal avait confirmé l'engagement du projet d'aménagement d'un logement communal en « logement de répit » à destination des femmes victimes de violence intra-familiale.

Le budget prévoyait des travaux de plomberie, d'électricité de revêtements des sols et des murs, d'isolation et de changement de menuiserie ainsi qu'une part d'aléas à hauteur de 10 % des travaux estimés (constat d'une forte vétusté du logement).

Le cout de l'opération avait été évalué à hauteur de 105 578,84 € HT ; et les demandes de financement à hauteur de 42 231,53 € (40 %) au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) ; et de 42 231,53 € (40 %) au titre du programme européen LEADER.

Depuis, la commune a reçu une notification officielle de la part la Préfecture de l'Eure au titre de la DETR à hauteur de 24 000 € et un avis favorable d'opportunité par le Comité du programme européen LEADER.

Dans la mesure où le programme européen LEADER offre la faculté de réévaluer la demande de financement à hauteur de 60 000 € (plafond d'aide), Denis GUITTON propose de valider le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses : 105 578,84 €

Recettes :

- DETR - 24 000 € (22,7%)
- Programme européen LEADER - 60 000 € (56,8 %)
- Commune de Rugles - 21 578,84 € (20,5 %)

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI et Jean-Claude PROVOST se félicitent que la Commune puisse être bénéficiaire de fonds européens.

Marie-José DUPONT demande à connaître les modalités de consultation auprès des entreprises. Il lui est répondu que des entreprises ont été sollicitées pour pouvoir établir une estimation. Par la suite, il sera mise en place une consultation officielle conforme à la réglementation des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE ce nouveau plan de financement.

7. Redevance d'occupation du domaine public - Opérateurs de télécommunication

Denis GUITTON fait part que l'Agence Eure Normandie Numérique a alerté par courrier en date du 19 septembre dernier que de nombreuses communes n'avaient pas fixé de redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication - ce qui était le cas de la Commune de Rugles.

Denis GUITTON précise ainsi que les règles en vigueur sont les suivantes :

Pour la fibre, Réseau souterrain : 48,65 €/km ; Réseau aérien : 64,87 €/km ; Surface : 32,44 €/m². Sur notre commune, le réseau fibré (Eure Normandie Numérique) représente 1,269 km de réseaux aériens et 21,53 m² de surfaces au sol, soit une redevance estimée 2025 de 780,75 €.

Pour le téléphone, Réseau souterrain : 40 €/km ; Réseau aérien : 30 €/km ; Surface : 20€/m².

Sur notre commune, le réseau téléphonique (Orange) représente 21,025 km de réseaux aériens, 67,968 km de réseaux souterrains et 1 m² de surface au sol, soit une redevance 2025 estimée de 4 703,34 €.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'appliquer ces tarifs pour l'année 2025 - avec effet rétroactif pour les années antérieures.

8. Subvention exceptionnelle - Association euroise d'aide aux victimes

Denis GUITTON fait part que l'association des maires ruraux de l'Eure a sollicité la commune pour s'associer à un mouvement collectif de solidarité envers l'association euroise d'aides aux victimes. Il s'agit de contribuer à une demande collective de dons adressée aux communes euroises à hauteur de 10 000 €.

La mission principale de l'association est de représenter et de défendre l'intérêt des enfants lorsque leurs parents sont défaillants, et particulièrement dans le cadre des violences intra-familiales, d'abus ou de conflits graves.

A l'issue de la présentation :

Sylvie PERENNES, Frédérique REPESSE, Jean-Claude PROVOST et Jean-Jacques MONTHULE suggèrent d'attribuer une somme de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT) DECIDE d'attribuer une subvention de 200 euros à titre exceptionnel à l'association euroise d'aide aux victimes

9. Logement communal - Remboursement de factures Eau et Assainissement

Denis GUITTON relate que le logement communal situé au 2^{ème} étage de la mairie est actuellement loué par un entrepreneur qui loue également par ailleurs des locaux d'activité.

Lors de son installation, le relevé du compteur d'eau n'a pas été enregistré au bon index. Le locataire a dû néanmoins payer l'intégralité de ses 2 factures d'eau et d'assainissement pour un volume de 33 m³ (6 semaines) - hors la consommation normale sur la période a été évaluée à 6m³.

Aussi, il conviendrait de rembourser partiellement le locataire ses factures d'eau et d'assainissement pour un volume de 27m³ à hauteur de 186,95 €.

A l'issue de la présentation :

Marie-José DUPONT demande à connaître le montant du loyer de l'occupant pour son logement et son local d'activités. Il lui sera apporté une réponse lors de la prochaine séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à ce remboursement

10. Dépôts sauvages - Entretien des haies et élagage des arbres - Fixation du montant des amendes

Denis GUITTON fait part qu'en matière de dépôt sauvage, tout acte peut donner lieu à une amende légale d'un montant fixé librement par le conseil municipal. Il en est de même pour un défaut d'élagage des arbres et d'entretien des haies sur voie publique et emprise publique constaté par la police pluri-communale,

Denis GUITTON sollicite alors l'assemblée du conseil municipal de lui octroyer la faculté de pouvoir prononcer une amende dont les montants sont à déterminer.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), DECIDE de fixer les montants des amendes suivants :

- Pour un dépôt de mégot, canette, bouteille, emballage, masque, mouchoir, déjections animales... et autres déchets de faible encombrement, déposés illégalement dans l'espace public - **30 €**.
- Pour un sac poubelle, un amas de détritus, de papier, de journaux/magazines, des cartons, des cagettes, des caisses, et autres déchets d'encombrement moyennement importants, déposés illégalement dans l'espace public - **135 €**.
- Pour des déchets de gros volumes : tas de gravats, tas de ferraille et de tous matériaux de construction, tas de déchets végétaux, pneumatiques, bâches, électroménager, mobilier, matériel électrique ou électronique, épaves, fluides, polluants, autres déchets d'encombrement importants, déposés illégalement dans l'espace public - **300 €**.
- Pour les défauts d'élagage des arbres et d'entretien des haies donnant sur la voie ou le domaine public - **150 €**.

11. SAEP 3R - Rapport d'activités 2024 - Approbation

Jean-Claude PROVOST indique les actions significatives suivantes :

- le renouvellement de la délégation de service public au groupe VEOLIA jusqu'au 31 Décembre 2031,
- les travaux d'études de présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) sur le réseau d'eau potable
- le renouvellement des canalisations sur les communes de Chambord, Chéronvilliers et Juignettes ; et installation de purges automatiques,
- l'engagement d'études globales sur la protection de la ressource en eau et la sobriété des usages,
- l'animation des BAC (Bassin d'Alimentation de Captage), notamment celui de la Bigotièvre : financement du passage d'une bineuse (désherbage mécanique pour éviter l'usage d'herbicide racinaire) auprès des agriculteurs, réalisation d'un inventaire des parcelles par culture et des potentiels (niveau de pratique d'utilisation des produits phytosanitaires).
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 361 329 € (contre 319 653 € en 2023) et les dépenses d'investissement à hauteur de 442 692 € (contre 2 070 516 € en 2023),
- les recettes de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 680 624 € (contre 560 144 € en 2023) et les recettes d'investissement à hauteur de 672 798 € (contre 2 306 323 € en 2023)

A l'issue de la présentation :

Claude BOUTELET demande à connaître le taux de fuite sur le réseau d'eau potable du SAEF 3R. Il lui est répondu que le taux de rendement est de 82%, ce qui est plutôt positif au regard des autres taux constatés sur d'autres secteurs géographiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport d'activités 2024 du SAEF 3R.

12. INSE - Rapport d'activités 2024 - Approbation

Denis GUITTON indique les actions significatives suivantes /

- la présence du Multi-Accueil (MA) « Petite Enfance » - agrément pour 20 places, d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et d'un Lieu d'accueil Parents Enfants (LAEF),

- la gestion d'un lieu d'accueil et d'animation pour les adolescents - Ouverture du nouveau site de VEUCLIN (forte augmentation),
- la gestion de la baignade biologique,
- la présence d'un Espace France Services (présence de 26 services publics différents sous forme de permanences, de séances en visio ou de relais auprès des agents du site),
- la conduite du programme PVD - Petites Villes de Demain - nous permettant d'accéder à des financements prioritaires de l'Etat pour nos projets structurants,
- les travaux de rénovation de la voirie - Rue du Moulin à Papier (3ème tranche),
- l'organisation de la manifestation de loisirs- pour les familles « Canton d'Eté » (11 000 visiteurs),
- le soutien financier du festival d'arts visuels « Rugl'Art »,
- le soutien financier du programme « Equilibres » (nutrition et santé physique) porté par l'Association Culturelle Rugloise,
- la tenue de permanences mensuelles de conseillers « France Rénov » pour aider les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements,
- la mise en place d'ateliers « Sport sur Ordonnance » sur le complexe sportif de Bois-Arnault,
- la mise en place de la collecte de sapins de Noël naturels (recyclage écologique).
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 28,1 millions d'euros et les dépenses d'investissement à hauteur de 10,7 millions d'euros,
- les recettes de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 30,4 millions d'euros et les recettes d'investissement à hauteur de 10,8 millions d'euros.

A l'issue de la présentation :

Frédérique REPESSE et Jean-Claude PROVOST ajoutent que l'INSE est particulièrement active et performante quant à l'organisation des séjours pour les enfants et les jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport d'activités 2024 de l'INSE.

13. Livraison de repas - Convention de prestations 2025/2026 - Société « La Normande »

Alain LE PAPE rappelle que la restauration scolaire fait l'objet d'un contrat de prestations de services avec la société « La Normande », renouvelable annuellement.

Pour la période scolaire 2025/2026, la société « La Normande » a fait part, en date du 9 Octobre 2025 d'une hausse des prix à hauteur de 1,5 % pour le prix unitaire des repas (contre 5,5 % l'année dernière) et de 1 % pour le cout forfaitaire mensuel des frais de personnel et d'exploitation (contre 3,3 % l'année dernière). Le prix unitaire d'un repas confectionné et livré passerait ainsi de 2,91 € HT à 2,95 € HT. De même, le cout forfaitaire mensuel des frais de personnel et d'exploitation passerait de 4 449,88 € HT à 4 516,63 € HT.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2025/2026 avec la Société La Normande.

14. Voirie - Fonds de concours INSE - Programme de travaux 2026

Jean-Jacques MONTHULE fait part que l'INSE a demandé de bien vouloir faire remonter une liste de travaux susceptibles d'être réalisés.

Aussi, un premier inventaire de travaux ci-dessous vous soumis pour débat et complétude éventuelle, à savoir :

- Rue du Docteur Boucheron (avec son impasse)
- Sente entre la Rue du Docteur Boucheron et la Ruelle du Cimetière
- Rue Notre Dame (Allée principale et Contre-Allée - face à l'aire de camping-car)
- Rue du Bois des Brosses
- Trottoirs - Rue du Docteur Henri Touflet
- Trottoirs - Rue des Hirondelles
- Trottoirs - Rue du Docteur Raymond Astic.

A l'issue de la présentation :

Alain LE PAPE suggère de retenir la « Rue du Bois des Brosses » parmi les priorités, Frédérique REPESSE cite quant à elle « la Rue Notre Dame » et Henri LESOUT la « Rue du Docteur Boucheron ».

Il est convenu de retenir ces 3 propositions qui seront approfondies avec les représentants de l'INSE.

Questions diverses

Denis GUITTON informe de l'arrivée récente de Caroline GIROD BOURLARD en tant que Chargé(e) de l'accueil du public et des demandes de titre d'identité, de l'organisation des évènementiels et de la communication.

Denis GUITTON présente les plans actualisés de la future Médiathèque. Il précise que les locaux techniques prévus initialement dans le prolongement de la Boutique Test « Le 29 » ont été retirés ; et qu'ils sont désormais situés dans les locaux de l'actuelle Boutique Test de la Risle.

Denis GUITTON fait part que les clubs de « Full Contact » et de « Judo » ont été mis récemment à l'honneur : 2 titres mondiaux pour le club de « Full Contact » et label de qualité pour le club de « Judo ».

Marie-José DUPONT souhaiterait prendre connaissance du parc immobilier des logements et des locaux loués par la commune ainsi que le nombre de réunions de la commission « sport-éducation-communication » et de la commission « habitat-commerces-centre-ville » en 2025. Il lui est répondu que les réponses lui seront apportées lors de la prochaine séance.

Marie-José DUPONT souhaiterait prendre connaissance du nombre de fois que le Maire a utilisé son droit de préemption urbain depuis son 1^{er} mandat. Il lui est répondu qu'il a été exercé une seule fois.

Marie-José DUPONT indique que des administrés lui ont fait part d'odeurs de fumée qui ont été constatées régulièrement dans la « rue des Forges ». Il lui est répondu que les administrés sont les bienvenus en mairie pour exprimer précisément leur requête et peuvent être reçus par Monsieur le Maire.

Jean-Claude PROVOST informe que le SAEP 3R distribue actuellement des kits d'économiseurs d'eau à la population.

Jean-Jacques MONTHULE informe que les travaux de voirie de la contre-allée du Moulin à Papier ont été réalisés.

Jocelyne DE TOMASI informe que le nouveau collège « Aurélie AUBERT » est officiellement ouvert. Elle rappelle que le cout d'investissement a été de 18 millions d'euros.

Alain LE PAPE fait part que la journée d'animation « Ville propre » a bien fonctionné. 80 jeunes et moins jeunes, du club de football, de Risl'Adventure, du centre de loisirs, de l'ADAPEI ou de l'association de pêche ont participé à l'opération de ramassage des déchets - 123 kg de déchets divers ont été enlevés. Les participants ont également bénéficié des conseils avisés du SETOM (recyclage) et du Potager de Beaumesnil (compostage).

La séance est levée à 21 h 50

En mairie, le 7 Novembre 2025.

Le Maire,
Denis GUITTON



La Secrétaire de séance,
Sylvie PÉRENNES

A handwritten blue signature of the name "Sylvie PÉRENNES".